

COMMUNE DE BAGNERES DE LUCHON

NOTICE PROGRAMME

Maitrise d'œuvre pour
les travaux de rénovation
du TYMPAN de L'ÉGLISE de
Notre Dame de l'Assomption

Courant 2012 nous nous sommes aperçus que le linteau du tympan de l'église ainsi que les deux corbeaux en pierre s'étaient fissurés.

Le linteau présentait une fissuration traversant la pierre de part en part qui nous a obligés d'étayer l'ensemble du tympan et de condamner l'entrée principale de l'église.

Plusieurs investigations ont été faites pour déterminer les causes de ce désordre ainsi que les éventuelles solutions techniques pour engager une réparation pérenne.

Les solutions qui ont été proposées à la municipalité étant très onéreuses sans pour autant garantir le résultat n'ont pas été retenues.

La commune a donc fait appel à la DRAC qui a préconisé de mettre en place un suivi du bâtiment afin de déterminer l'origine des désordres.

I –OBJET de la MISSION

Le présent marché de maîtrise d'œuvre devra prendre en compte :

- La sécurisation des éléments du tympan pour permettre l'utilisation de l'entrée principale.
- Le diagnostic, les relevés, l'exploitation des études déjà réalisées ainsi que les missions jugées indispensables pour parfaire les investigations nécessaires .
- L'exploitation des résultats des études déjà réalisées et de leurs éventuels compléments avec mise en œuvre des travaux de réparation définitive du tympan et préconisations et chiffrage des interventions nécessaires à la pérennisation et la stabilité du bâtiment.

II –CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE

Enfin de mener à bien cette mission nous estimons qu'à minima l'équipe de maîtrise d'œuvre devra être constituée :

- D'un architecte DPLG de préférence référencé architecte du patrimoine.
- D'un bureau d'études spécialisé dans les bâtiments anciens.

L'équipe ainsi constituée pourra s'adjoindre les compétences d'autres personnes qu'elle jugera utile au bon déroulement de la mission.

III – DÉFINITION du PROJET

3.1 Étendue de la prestation

Les travaux de sécurisation porteront exclusivement sur les éléments constitutifs du tympan. Le but de cette phase étant de permettre l'ouverture du portail central et rendre l'accès principal aux visiteurs et paroissiens.

La solution devra être acceptée par le maître d'ouvrage et la DRAC avant toute mise en œuvre. Elle devra, dans la mesure du possible, impacter au minimum l'esthétique de cette façade. L'usage de l'entrée principale de l'église devra être traité dans les meilleurs délais

Les investigations nécessaires pour déterminer la provenance des désordres ne devront pas se limiter à la façade du tympan. Vu que l'ensemble du bâtiment présente des fissures le maître d'œuvre devra faire porter ses recherches sur les éléments structurels qu'il juge importants afin que le rapport final mette en évidence les solutions techniques nécessaires à la conservation du bâtiment.

Au-delà des travaux à prévoir pour assurer la stabilité de l'église, une partie du rapport final devra traiter exclusivement les solutions destinées à la façade Ouest et aux réparations définitives du tympan.

1. Diagnostic – Relevés – État des lieux

Nous sommes en possession de documents réalisés au cours des études précédentes. Ces dossiers seront fournis au maître d'œuvre afin de l'aider à définir le programme de suivi du bâtiment.

Les documents en notre possession sont donc :

- Rapport d'un bureau d'études sur les désordres autour du tympan avec des prescriptions pour la remise en état du linteau et des corbeaux.
- État des lieux avec repérage des fissurations de la façade Ouest
- Étude géotechnique des sols de la façade Ouest et des deux retours Nord et Sud jusqu'à hauteur des portes d'entrée latérales.

L'équipe lors de sa remise de prix devra préciser les investigations complémentaires qu'elle juge nécessaires à mettre en œuvre pour arriver au résultat escompté. Elle précisera dans sa note méthodologique celles indispensables et celles qui seront mise en œuvre dans le cas où les précédents résultats sont insuffisant.

Ces prestations complémentaires devront être décrites précisément et chiffrées dans l'offre.

Nonobstant les documents fournis par le maître d'œuvre devra relever l'ensemble des désordres apparents sur le bâtiment.

3- Déroulement du marché –

Le présent marché de maîtrise d'œuvre sera composé de deux tranches :

- Une tranche ferme intégrant :
 - la sécurisation de l'accès par le portail central
 - le diagnostic, et suivi du bâtiment jusqu'au rapport final
- Une tranche optionnelle pour la réparation définitive du tympan.

4- Décomposition des tranches

➤ Tranche ferme :

- Sécurisation de l'entrée principale :

Afin de rétablir au plus vite l'accès de l'église par le portail central, le maître d'œuvre devra proposer au maître d'ouvrage une solution technique chiffrée permettant la mise en œuvre des renforts et protection des usagers de cette entrée. Cette solution devra s'intégrer esthétiquement au bâtiment.

Après acceptation par le maître d'ouvrage, la solution proposée devra faire l'objet d'une mise en concurrence et d'une réalisation rapide.

- Suivi des désordres sur le bâtiment :

Sur la base des documents fournis par la mairie, du diagnostic et de son expertise l'architecte devra rechercher la provenance des problèmes de fissuration que nous rencontrons sur cet édifice. Une attention plus particulière sera à apporter sur la façade Ouest qui comprend le tympan et qui est le plus impactée par ces problèmes.

Un premier document faisant portant sur les relevés et le diagnostic devra être présenté avant de passer à la phase suivante.

Lors de cette réunion et conformément aux éléments décrits dans la note méthodologique de son offre le maître d'œuvre présentera les investigations complémentaires qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission.

Au terme de la deuxième phase, le maître d'œuvre devra fournir un rapport faisant ressortir la provenance des différents désordres et donc les interventions à conduire pour assurer la stabilité de ce bâtiment. Un zoom particulier devra préciser la solution finale pour la réparation du linteau et des corbeaux du tympan. Cette phase aura valeur d'APD

Les travaux préconisés devront être classés chronologiquement et chiffrés.

➤ Tranche optionnelle :

Cette tranche portera exclusivement sur la mise en œuvre des travaux de réparation définitive du tympan. Dans le cas où ces travaux ne pourraient être entrepris qu'après la mise en œuvre de travaux de renforcement de cette façade, cette tranche optionnelle portera exclusivement sur les renforts nécessaires à assurer la pérennité de la réparation.

5- Démarches administratives :

Tout au long du déroulement de ce marché et principalement au niveau des préconisations, avant qu'elles soient proposées aux élus, le maître d'œuvre prendra l'attachement de la D.R.A.C. et de l'Architecte des Bâtiments de France afin que les prescriptions techniques correspondent bien à leurs attentes.

Lorsque le maître d'ouvrage aura arrêté ses choix, le maître d'œuvre assurera l'ensemble des demandes auprès des administrations compétentes.

Pour le bon déroulement de cette opération il conviendra de prévoir au minimum les réunions suivantes :

- Une réunion de démarrage et de calage de la mission
- Une réunion de présentation de la phase REL + DIA
- La réunion de livraison du rapport final

6- Contraintes particulières :

Contraintes architecturales

Ce bâtiment est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques par arrêté du 24 Juillet 2003.

Contraintes E.R.P.

Cet établissement est classé type V – 4 ème catégorie

III – DÉFINITION DE LA MISSION

1- Contenu de la mission

Le contenu des éléments de mission est conforme aux dispositions de l'annexe II de l'arrêté du 21 Décembre 1993 précisant les modalités d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires privés.

La mairie de Bagnères de Luchon représente le maître d'ouvrage public de cette opération et donc demeure, par l'intermédiaire de son Maire, le seul donneur d'ordre.

La présente mission intègre les prestations suivantes :

- REL + DIA
- Avant-Projet Sommaire (APS)
- Avant-Projet Définitif (APD)
- Études de Projet (PRO)
- Etudes d'exécution et de synthèse (EXE – DCE)
- ACT

Il s'agit également pendant la réalisation du chantier

- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- L'ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier (OPC)
- L'assistance aux opérations de réception (AOR)

2- Phasage de la mission

1.1 Tranche ferme

- REL + DIA sur la partie tympan et sur les façades et autres éléments du bâtiment.
- APS-APD Sécurisation de l'entrée principale
- Dépôt des autorisations administratives
- PRO – DCE – EXE Sécurisation de l'entrée principale
- ACT – DET – OPC Sécurisation de l'entrée principale
- Eventuelles investigations complémentaires
- Rapport final avec solutions chiffrées proposées pour travaux de réparation définitive du tympan et stabilité de l'église. (stade APD)

L'acceptation des différentes phases sera donnée exclusivement par écrit, aucune étude ne pourra être avancée sans l'accord préalable du maître d'ouvrage.

1.2 Tranche optionnelle

- Dépôt autorisation de travaux pour réparation du tympan
- PRO réparation définitive du tympan
- DCE réparation définitive du tympan
- EXE – ACT – DET – OPC et AOR réparation définitive du tympan

Cette tranche ne pourra être mise en œuvre qu'après son affermissement par la mairie par Ordre de Service.

IV- DELAIS

Les délais maximum de livraison des documents sont :

Tranche ferme :

- REL + DIA 4 semaines à dater de la notification du marché
- APS-APD sécurisation portail central..... 2 semaines à dater de la notification du marché
- Dépôt de la demande d'autorisation..... 2 semaines à dater de la validation de l'APD
- PRO-DCE-EXE portail central.....2 semaines à dater de la validation de l'APD
- ACT..... 2 semaines à dater de l'ouverture des plis
- REL + DIA 2 mois à dater de la notification du marché
- Investigations complémentaires 3 mois à dater de la livraison des REL et DIA
- Rapport final complet..... 2 mois à dater de la fin des investigations

Tranche optionnelle :

- Dépôt des autorisations.....1 mois à dater de l’affermissement
- PRO – DCE – EXE2 mois à dater de l’affermissement
- ACT2 semaines à dater de l’ouverture des plis.